

La bataille de Verdun continue; l'ennemi a multiplié ses attaques furieuses sans parvenir à rompre notre front.

géographie de la guerre

UN VOYAGE AU FRONT

La bataille fait rage autour de Verdun et le général Verreaux en décrit le site avec une remarquable connaissance du terrain : nous sommes plus d'un à savoir pourquoi.

Quant à moi, je viens de visiter toute la partie sud de ce « saillant de Saint-Mihiel » qui a été le seul résultat obtenu à la suite de la puissante mais infructueuse tentative antérieure d'encercler Verdun par les armées adverses.

Les yeux tournés vers le nord, — vers le front tout proche où l'on se bat — suivons donc les émouvantes routes de Lorraine, où l'on vient de nous permettre de circuler.

Avec cinq autres privilégiés, sous la conduite d'officiers très instruits, nous avançons alertement, dans le silence froid et ouaté de la neige et de la forêt. Les hêtres magnifiques portent sur toute leur hauteur une large traînée blanche du côté où leur vient la neige. Puis les taillis se font plus épais sous les grandes branches défeuillées. Tout à coup, à travers le treillis de la neige qui fouette le visage, nous apercevons le sillon profond de la Meuse, festonné de ces promontoires arrondis et de ces cèdres boisés qui le bordent sur les deux rives aux environs de Saint-Mihiel.

Sur un éperon qui s'avance vers la Meuse en face de nous se dessine le fort des Paroches dominant le village ruiné du même nom. Entre cet éperon et le poste d'observation où nous sommes nous-mêmes, à facile portée des obus ennemis, s'avancent en contre-bas, là, dans le fond, sous nos yeux, à quelque deux cents mètres de nous, les lignes allemandes.

Elles ont franchi la Meuse en ce seul point. On sait qu'après avoir occupé Saint-Mihiel sur la rive droite le 24 septembre 1914, les Allemands ont, le 25 septembre, occupé Chauvencourt sur la rive gauche. Ainsi se dessine, en avant de la Meuse et adossé à la Meuse, une sorte de minuscule demi-cercle allemand qui enveloppe les carcasses irrégulièrement dentelées des bâtiments qui furent les casernes de Chauvencourt, et les ruines du petit village de Menonville allongé encore plus près de nous en bordure du fleuve.

Rien ne manifeste mieux le caractère de la guerre nouvelle que le face-à-face de ces deux fronts français et allemand, dont le second aurait jadis été regardé comme disposé en une situation géographique insoutenable.

Dans la forêt d'Apromont, nous avons pu comprendre encore mieux les conditions apparemment illogiques, les faits de hasard, qui amènent les Français et les Allemands à se faire vis-à-vis jusqu'à quelques mètres de distance. Nous avons pu approcher jusqu'aux toutes premières lignes, dans ce silence si impressionnant et si héroïque des guetteurs aux écoutes. La santé, la sérénité que a prouvé son inefficacité. Nous l'avons essayé avec eux.

Et je me demande : Pourquoi recomencent-ils ?

Ils savent bien que cette tactique est périlleuse et qu'ils semeront vainement de cadavres loyaux le champ coupé de la bataille. Pour prendre Verdun, il leur faudrait beaucoup plus de « matériel humain » — cette effroyable expression n'est pas de moi — il leur faudrait beaucoup plus de bataillons qu'ils n'en ont.

Ils jettent contre nos canons et nos mitrailleuses leurs masses serrées, où notre acier fait des trous irréparables. Ils gagnent un kilomètre ? Oui, au prix d'un corps d'armée. Le second kilomètre en coûtera davantage. Au dixième, l'armée du kronprinz serait réduite à quatre hommes et un caporal.

Je cherche une raison : je ne trouve que leur désespoir.

Ils ont tellement besoin d'une victoire qu'ils ne veulent plus compter leurs morts. Mais pourquoi ont-ils besoin d'une victoire ? Pour faire réussir leur emprunt ? Pour calmer leur peuple qui s'inquiète ? Le fait est que notre patience n'est pas la leur, qu'il leur faut une issue, et que pour la trouver ils foncent contre tous les murs de leur prison jusqu'à ce qu'ils tombent assommés, comme une bête ivre et affolée.

Sur ce charnier, notre estoir lui.

Albert Savarus

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot

Téléphone : GUT. 02-71. BERG. 48-31
Après minuit : GUT. 59-89

Directeur :

GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS
1 An 6 Mois 3 Mois 1 Mois
18 fr. 9 fr. 4 fr. 50 1 fr. 50

La Bataille de Verdun

LES ATTAQUES SE BRISENT SUR NOTRE FRONT



Les noms imprimés en italiques dans le texte de l'article sont les noms de lieux indiqués sur cette carte.

Les Communiqués

15 heures.

En Artois, lutte à coups de grenades à l'est de Souchez.

Dans la région au nord de Verdun, la lutte a continué toute la nuit avec la même intensité depuis la rive droite de la Meuse jusqu'au sud d'Ornes.

Etant donné la violence du bombardement sur la position avancée de Brabant-sur-Meuse, nos troupes ont évacué ce village à la faveur de la nuit, protégées par les tirs de flanquement de nos positions de la rive gauche de la Meuse.

Une attaque dirigée sur Samogneux a été repoussée.

Une autre attaque, forte d'une brigade au moins, lancée sur le bois des Caures, nous a repris une partie de ce bois, dont nous tenons actuellement la corne sud.

Toutes les offensives dirigées sur Beaumont, en avant duquel nous sommes établis, ont été impuissantes à nous en déloger.

A l'est du front attaqué, nous dominons en avant d'Ornes le couloir situé au sud de Herbebois. Les mouvements de repli prescrits pour éviter des pertes inutiles se sont effectués avec une cohésion parfaite sans que l'ennemi, qui n'a avancé qu'avec difficulté au prix de sacrifices considérables, ait pu rompre notre front en aucun point.

Bombardement lent et continu de la région entre Ornes et Fromezey.

En Lorraine, l'ennemi a pris pied dans un de nos postes avancés du bois de Chemin, d'où nous l'avons chassé aussitôt.

Quelques contacts de patrouilles à l'est de Reillon.

23 heures.

Nous avons exécuté une concentration de feux sur les organisations ennemis à l'ouest de Maisons-de-Champagne et au sud de Sainte-Marie-à-Py.

En Argonne, tir de destruction sur les ouvrages allemands de la Fille-Morte.

Dans la région au nord de Verdun, l'ennemi a continué à bombarder avec la même intensité notre front depuis la Meuse jusqu'au sud de Fromezey. L'activité de l'artillerie s'est un peu ralentie entre Malancourt et la rive gauche de la Meuse. Aucune action d'infanterie ne s'est encore produite dans cette région.

Entre la rive droite de la Meuse et Ornes,

La Guerre aérienne

La stabilisation des Avions

Dans un article sur « La Défense de Paris contre les zeppelins », l'Œuvre demande pourquoi, pour le vol de nuit, nos avions ne sont pas munis de stabilisateurs automatiques basés sur le principe du gyroscope, qui permettraient, par le brouillard et dans les nuages, d'être assuré de l'horizontalité de l'appareil.

Ces appareils existent.

Déjà en juin 1914, l'Aéronautique militaire en faisait les essais.

Depuis, ceux-ci ont été poursuivis par les spécialistes des applications du gyroscope à l'aviation, et la « Pilote automatique », dernièrement essayé dans le camp retranché de Paris, a donné des résultats définitifs et probants qui en ont généralisé l'application.

Cet appareil permet aux pilotes d'avoir les mains libres et d'être assurés de l'équilibre horizontal de leur avion.

Reconnaissons que, sur ce point, l'Aéronautique militaire a su « prévoir ».

Un aviateur

LA GUERRE AÉRIENNE

Hier, au cours de la nuit, une de nos escadrilles de bombardement a lancé quarante-cinq projectiles, dont plusieurs de gros calibre, sur la gare de Metz-Sablon et sur l'usine à gaz, dans la région de laquelle a été observé aussiitôt un gros incendie.

l'ennemi a fait preuve du même acharnement que le jour précédent et a multiplié ses attaques furieuses, laissant sur le terrain des monceaux de cadavres, sans parvenir à rompre notre front.

Aux deux ailes, nous avons reporté notre ligne, d'une part en arrière de Samogneux, d'autre part au sud d'Ornes.

Notre artillerie a répondu sans relâche à l'artillerie ennemie.

En Lorraine, nous avons repoussé et poursuivi une reconnaissance ennemie qui tentait de s'approcher d'un de nos petits postes au nord de Saint-Martin.

Dans la région où se développe la bataille, le front français qui s'étendait le 23, au soir, de Brabant-sur-Meuse, à Ornes, a été reporté, le 24, sur la ligne Samogneux-Ornes, ces deux villages

étoffait. Elle n'étonnera que ceux qui croyaient que l'Allemagne avait assez de blé et d'or pour tenir indéfiniment.

Pour essayer d'en finir, le choix du front français s'imposait. Des trois grands adversaires, nous sommes le seul vulnérable. O rage ! ô soif tantale ! Etre depuis tantôt deux années à cent kilomètres de Paris, cette proie opime, et sentir qu'on va mourir faute d'avoir franchi ces derniers kilomètres ! Comment s'avouer vaincu avant d'avoir recommandé le coup superbe qui a échoué une première fois par des fautes qu'on connaît maintenant et qu'on peut éviter ?

Le choix particulier de Verdun est plus illogique. Je ne vois pas en quoi la prise de Verdun, si les Boches la payaient de la fleur de leur armée, amélioreraient leurs affaires. Encore une victoire à la Pyrrhus, après laquelle ils se retrouveraient plus épuisés, plus affamés et plus désorientés qu'avant ! Mais Verdun, c'est l'armée du kronprinz. Ce jeune homme aurait enfin son brin de laurier personnel, qui doit lui manquer cruellement. Est-ce donc un puéril intérêt dynastique qui va coûter la vie à cent ou deux cent mille Boches ? Eh ! les Hohenzollern n'en sont pas à cent mille cadavres près !

Maurice de Waleffe

Les biens austro-boches⁽¹⁾

LES SÉQUESTRES

Ce qui manque d'abord pour le fonctionnement satisfaisant des séquestrés, c'est une loi, la loi attendue qu'on ne vote jamais, comme toutes les lois urgentes. Non point qu'il faille espérer une merveille d'une œuvre parlementaire, en général mal conçue, mal rédigée et presque toujours faussée par des amendements irréfléchis. Mais du moins la loi est une. Elle s'applique à tout le territoire, à tous les citoyens ; en l'espèce, elle serait la règle uniforme de tous les séquestrés français.

Or les séquestrés n'ont pas de règle. Ils obéissent à des circulaires ministérielles, à la jurisprudence de leur tribunal, à leur propre inspiration. Ils ne sont, d'ailleurs, pas préparés à leur besogne. Ceux qui, ayant la guerre, avaient fonction d'administrateurs-séquestrés étaient en nombre trop infime.

A côté d'eux, on a désigné des syndics, des experts, des greffiers, des conservateurs d'hypothèques, des huissiers, des fonctionnaires de tout ordre, et encore des gens sans titre ni compétence, enfin des camarades. Pas d'unité de recrutement, pas d'unité de direction. Comment n'en résultera-t-il pas une certaine incohérence ?

De la viennent les fâcheux à-coups, les pratiques variées et contradictoires, les décisions arbitraires, les lésions multiples à ce qui paraît être l'intérêt national au bénéfice de l'intérêt ennemi. Le public se demande encore à quoi servent et quel but visent les séquestrés. Il a souvent raison. Cependant les séquestrés ont une incontestable utilité, un but précis. On a simplement négligé le plus souvent de le faire savoir au public... et aux séquestrés.

A Paris il n'en va pas de même. On peut dire que, si le président du tribunal civil du Havre a inventé les séquestrés, celui du tribunal de la Seine les a perfectionnés. On connaît l'esprit pratique, concilié avec le sens juridique, l'énergie que volonté, amie pourtant de la contradiction, de ce haut magistrat parisien qui incarne, un peu à la hussarde, la Justice bourrue — alors que tant d'autres ne sont que l'injustice mielleuse. Par des circulaires courtes, mal nettes, mieux encore, par des instructions verbales, par son autorité enfin, il a imposé à l'armée — un peu panachée aussi — de ses séquestrés une discipline, une uniformité de procédés qui inanquent par ailleurs. Il est secondé dans sa tâche par trois des meilleurs substituts du Parquet de la Seine et il a près de lui un aide dévoué qui, pour n'être connu que de ceux qui vont à la présidence, n'est ni le moins actif ni le moins avisé de ceux qui ont mis en mouvement et surveillé dans sa marche le formidable organisme des séquestrés parisiens.

Quelques chiffres indiqueront que l'épithète n'est pas excessive. Il n'y a pas à Paris moins de 180 séquestrés en fonction, détenant les biens et intérêts de plus de 7.000 firmes, sociétés et in-

(1) Voir l'Œuvre du 20 février.

dividus autrichiens et allemands. Les décisions rendues par le tribunal de la Seine, soit par ordonnances sur requêtes, soit par références, soit par jugements (ceux-ci de beaucoup les plus rares), sont au nombre de 30.000, dont trente à peine ont été frappées d'appel. Les procès proprement dits ont été évités : car, à Paris, les séquestrés ne sont pas admis de plein droit à plaider pour le compte de leurs... clients boches. Il leur faut l'autorisation de la présidence et du Parquet, le mandat *ad litem*, rarement accordé.

Est-ce juridique ? Ce serait difficile en l'absence de textes. C'est rationnel et pratique, simplement, et on a évité ainsi que l'actif séquestré ne se trouvât absorbé en frais de procès. Bien des tribunaux ont admis la thèse contraire. Ils aident ainsi à la reprise des affaires... judiciaires. Dans leurs rôles peu festifs de Boches, c'est demi-mal ; à Paris, c'eût été désastreux.

Mais, encore une fois, que font donc les séquestrés ? Veillent-ils jalousement sur ce qui est aux Boches ou travaillent-ils pour la France ?

L'un et l'autre. Pour la France, ils évitent que des industries ou des commerces ennemis continuent une exploitation qui ferait concurrence à nos nationaux ; pour la France, ils utilisent le plus possible les fonds dont ils disposent à payer immédiatement les créanciers français. Pour les Boches, ils veillent à ce que leurs biens se conservent le mieux possible ; ils réalisent les choses périssables, ils veillent aux réparations indispensables ; s'il n'y a pas concurrence ou s'il y a intérêt pour nous, ils exploitent même certaines industries et encassent les bénéfices ; ils empêchent enfin de faux créanciers de prendre ce qui ne leur est pas vraiment dû. Mais quand ils servent ainsi les Boches ils travaillent encore pour la France, car ils accumulent un gage colossal — le mot est de mise autant qu'il est juste. Ce gage a la valeur de tout un territoire envahi et, le jour du règlement des comptes, il sera dans la balance.

Mais de cette dualité de missions, en apparence contradictoires, on voit combien de difficultés et de mécontentements peuvent naître. Si un séquestre conserve en magasin des marchandises boches, les créanciers se plaignent et préféreraient les voir vendre pour être payés. Si le séquestre les réalise, les concurrents hurlent à la déloyauté. Si le séquestre conteste une créance, on clame avec indignation qu'entre un Français et un Boche il n'y a pas à hésiter. S'il ne conteste rien et paie trop aisément, le créancier venu trop tard, qui trouve la caisse vide, hurle à la spoliation. Et, dominant ce concert de récriminations, les *Zeitung* ultra-rhénanes mènent un grand vacarme et exigent de continues représailles.

On voit combien il est malaisé de tenir la juste mesure. Même avec une solide organisation, comme à Paris, le résultat n'est pas toujours parfait. Qu'est-ce alors qu'il n'y a pas d'organisation ? Sans compter qu'un séquestre peut avoir en mains des intérêts répartis sur plusieurs rôles de tribunaux. Vérité ici sera erreur là-bas.

La solution, une fois de plus, est la même. En Allemagne, ils ont un *Office central des séquestrés* qui dirige tout, avec des vues et des principes uniformes. A nous aussi il faut un plan et il faut un chef. Le second, bien choisi, suppléera au premier. Qu'attend-on pour le désigner ?

Fernand Izouard

Le Comité interparlementaire Franco-Britannique

La commission interparlementaire a tenu hier matin sa dernière séance à Paris. En voici le procès-verbal :

« Les membres des Parlements français et britannique, réunis à Paris, aux termes de leurs voix, constatent l'étreinte communauté de leurs sentiments et de leurs vues, affirment la volonté de resserrer encore l'union pour assurer à la guerre une direction toujours plus coordonnée et plus énergique, proclament la grandeur de l'effort militaire et financier accompli par les Alliés, saluent leurs héroïques armées, affirment leur foi inébranlable dans le triomphe de la liberté et du droit, décident de maintenir un contact permanent entre les membres des deux Parlements et de se réunir à Londres dans la première quinzaine d'avril. »

La séance, que présidait M. Stephen Pichon, a été consacrée à des questions coloniales. Le rapporteur pour la délégation britannique était M. Mackinder. MM. Moutet et Outrey, députés français, ont également pris la parole.

Les délégués se sont ensuite retrouvés à déjeuner, sous la présidence de M. Briand. A l'issue de ce déjeuner, des toasts patriotiques ont été portés.

Dans la matinée, les parlementaires anglais se sont rendus à la statue de Jeanne d'Arc, place des Pyramides, où ils ont déposé une palme avec l'inscription suivante : « Les représentants du Parlement britannique déposent cette palme aux pieds de Jeanne d'Arc comme le symbole de la réconciliation complète des deux pays à l'heure où les deux peuples, unis dans le même sentiment de vénération pour l'héritage de la vieille France, défendent ensemble la liberté du monde. »

Nous rappelons à nos abonnés que tout changement d'adresse soit accompagné de la somme de 50 centimes, en mandat ou timbres-poste, pour frais de confection d'une nouvelle bende.

Un mariage bien parisien

Il y a quelques jours, la plupart des journaux parisiens, annonçant le mariage de M. Robert Schreiber, directeur des *Echos de l'Exportation*, s'exprimaient en ces termes :

Le 17 février, à la mairie du VIII^e arrondissement de Paris, a été célébré dans la plus stricte intimité le mariage de notre frère M. Robert Schreiber, directeur des *Echos de l'Exportation*, officier interprète à l'état-major de la V^e armée, avec Mme Suzanne Crémieux, fille du général du Gard, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mme Crémieux.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. René Viviani, ancien président du conseil, ministre de la justice, et Mme E.-A. Alphandry, sœur de la mariée ; pour le marié : S. A. S. le prince Louis de Monaco, capitaine d'état-major, et le capitaine Helbronner, du cabinet du ministre de la guerre, maître des requêtes, commissaire du gouvernement au Conseil d'Etat.

Les *Echos de l'Exportation* étaient, avant la guerre, une publication fort connue dans le monde de la couture. Il n'est donc pas étonnant que le mariage de M. Schreiber y ait été particulièrement remarqué.

Hier jeudi, il y avait assemblée plénière intersyndicale de la couture parisienne et des tailleur-costumiers, au siège du syndicat.

Le cours de la séance, le président donna lecture de l'écho ci-dessus, puis, comme l'auditoire ne semblait pas comprendre, il lut le document ci-dessous :

SOCIÉTÉ DES « ECHOS DE L'EXPORTATION » fondée le 2 novembre 1909, par actes sous seing privé (M^e Godet, notaire) en date des 21 et 27 juillet et 13 août 1909. Déposés au greffe du X^e arrondissement (le 2 novembre 1909).

FONDATEURS

Schottlaender (Erich), éditeur-directeur du *Der Confectionnär*, 11 et 12, Wallstrasse, à Berlin.

Karo (Siegfried), rédacteur en chef du *Der Confectionnär*, 11 et 12, Wallstrasse, à Berlin.

Grieffenhaber, éditeur, 11 et 12, Wallstrasse, à Berlin.

Goldenbaum (Erich), négociant, Kronenstrasse, à Berlin.

Cohen (Hugo), 43, rue de l'Échiquier, à Paris. Né le 1^{er} juin 1856, à Hora (Allemagne).

Cohen (Robert), 48, rue Lafayette, à Paris.

Arnonson (Albert), 3 bis, rue d'Hauteville, à Paris.

Schreiber (Robert), 3, cité d'Hauteville, à Paris (naturalisé), directeur des *Echos de l'Exportation*.

Cette lecture terminée, le président, pince-sans-rire, proposa d'envoyer une adresse de félicitations aux mariés. Ce fut un tollé général dans la salle.

« Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, dit le président, souriant, je n'insiste pas. Mais je vais vous donner un dernier détail : le père de M. Schreiber a, pendant de longues années, été directeur des postes à Berlin.

Sur ce, la séance fut levée.

Hors d'œuvre

L'Allemagne à Madagascar

Madagascar, avant la guerre, était empoisonné par les agents des compagnies commerciales allemandes.

Ceux qui étaient de nationalité boche ont été mis en lieu sûr ; mais ceux qui appartiennent aux nations neutres n'ont pu être expulsés.

Or, le *Bulletin des Renseignements Coloniaux* nous apprend que, désireuse de conserver tout son prestige et toute son organisation en vue de reprendre ses opérations après la guerre, la Compagnie Oswald a résolu de payer le traitement de ses agents à Madagascar pendant les hostilités.

Et elle a eu le toupet de demander au gouvernement français l'autorisation de faire effectuer ses paiements par le séquestre.

Le plus fort, c'est que l'autorisation allait être accordée, lorsque le général Garbit, informé de cette impudente demande, y opposa son interdiction formelle.

Blanchisage

Un poilu du front nous communique la facture d'une blanchisseuse d'un petit pays de Lorraine.

Les tarifs n'ont rien d'exagéré, mais on est surpris de trouver cet article :

Pour faire cuire les poux... 0,25

On comprend que les blanchisseuses établissent cette légère taxe en compensation du désagrement qu'elles ont à manier du linge garni de parasites, mais on comprend surtout l'exaspération des poils qui, obligés de supporter les poux lorsqu'ils sont crus, sont encore obligés de payer pour eux lorsqu'ils sont cuits.

Le prince et l'auvergnat

La garde d'honneur du roi de Montenegro, composée d'une douzaine de cosaques « au nez circonflexe, au teint puce », comme dirait Laurent Tailhade, est logée à la caserne du 17^e de ligne, à Lyon.

L'autre jour, le prince Danilo se présente à la porte de la caserne pour passer la revue de sa garde. Il est en effet prévenus que ceux d'entre eux qui se mettront, à l'avenir, dans des cas aussi préoccupants seraient susceptibles, après un

Le factionnaire, brave auvergnat, l'arrête :

— Où allez-vous ? On ne pache pas ! — Je suis le prince Danilo.

— Un prince ? fait l'Auvergnat méfiant... Vous êtes un chiv !

— Non. Je suis officier supérieur...

— Où chont vos galons ?

Si le sergent de garde n'était pas intervenu fort à propos, le brave factionnaire faisait faire demi-tour au prince, en lui disant d'aller se mettre en tenue.

Le règlement

Une dame de la Croix-Rouge monte dans le train pour faire la quête au profit des blessés (gare de Nogent-le-Rotrou, 21 février, 16 heures). Le train part sans que l'infirmière ait eu le temps de descendre du wagon-couloir.

Le contrôleur passe, trouve la voyageuse sans billet et lui réclame 1 fr. 90 pour prix du trajet en 1^{re} classe de Nogent à Condé-sur-Huisne (et la scène se passait en 3^e classe).

Pour retourner à son poste, la dame a dû payer de nouveau 1 fr. 90, ce qui porte à 1 fr. 80 les frais personnels qu'elle a assumés pour faire gratuitement la quête en faveur des blessés sur une ligne de l'Etat.

Une question d'actualité

Les avis sont partagés, au Palais-Bourbon, sur le véritable devoir des députés mobilisés.

Un de nos lecteurs propose de soumettre la question au suffrage universel. Les électeurs mobilisés remettent leurs bulletins à leurs chefs de section qui en opéreront le dépouillement, et les citoyens voteront comme en temps de paix.

Si nos députés se considèrent véritablement comme les mandataires de leurs électeurs, ils seront les premiers à souscrire à cette proposition, d'autant plus qu'elle n'entraîne pour eux aucun frais de propagande ou de campagne électorale.

Garde d'honneur

Au fort de La Motte-Giron, il y a un officier allemand prisonnier.

Avant l'arrivée du Boche, ce fort se gardait tout seul, ou, plus exactement, il se trouvait sous la surveillance d'un portier-consigne. Il possède actuellement une garnison de 60 hommes.

Ces 60 hommes ne sont pas tous affectés à la garde de l'officier allemand ; le fort se trouve à 3 kilomètres de la ville et l'approvisionnement suppose une certaine circulation.

Mais il reste assez de geôliers pour que nous n'ayons pas à redouter d'apprendre quelque jour l'évasion du captif si précieusement gardé.

La vie féminine

On nous annonce que la *Vie Féminine*, seul journal de la femme édité actuellement, va être entièrement transformé.

Dès le premier numéro, on y trouvera les signatures de E. Faguet, de l'Académie française, Henri Bataille, Michel Corday, Séverine, Ernest-Charles, Georges Cain, Marcelle Tinayre, Gabrielle Réval, Marcel Boulenger, etc...

Littéraire, artistique et sociale, la *Vie Féminine* traitera de toutes les questions intéressantes les femmes.

À propos d'une majuscule

Un de nos lecteurs nous demande :

— Pensez-vous qu'il soit normal d'écrire le mot « Boche » avec une majuscule ? On n'en met pas au mot « assassin » ni au mot « canaille » ni aux noms d'animaux appartenant à d'autres races ?

Nous écrivons Boche avec un grand B parce que les académiciens nous ont donné l'exemple, et aussi parce que ce mot, étant un superlatif des vocables cités plus haut, a droit à une distinction spéciale.

Concours littéraire

Le *Ver luisant*, organe de la 68^e section de projecteurs, organise un concours littéraire permanent pour les poètes : tous les genres seront acceptés, prose, poésie, fantaisies, contes lacrymogènes, tout..., pourvu que le sujet se rapporte à la vie sur le front et que l'auteur soit un combattant.

C'est bien le tour des poètes de « mettre la main à la plume », depuis bientôt dix-neuf mois que les civils leur « bournent le crâne » avec des histoires de tranchées écrasées au coin du feu, les pieds dans les pantoufles.

La paix chez soi

Nous signalons l'excellente initiative prise par le général adjoint du S. S. E. A. (Service automobile personnel) et dont témoigne l'ordre du jour suivant :

ORDRE N° 122

A la date du 11 février 1916, sous le n° 4.397 sa/3 le S. S. E. A. écrit ce qui suit :

« J'ai été saisi, à plusieurs reprises, de plaintes émanant de femmes de mobilisées affectées au service automobile, et signalant l'inconduite publique de leurs maris ou les menaces dont elles auraient été l'objet de la part de ces derniers.

« Les militaires de ce service doivent être prévenus que ceux d'entre eux qui se mettront, à l'avenir, dans des cas aussi préoccupants seraient susceptibles, après un

quête, d'être relevés de leur emploi et renvoyés dans un corps de troupe.

« Pour le S. S. E. A.,

« Le général adjoint. »

Des jalons pour les zéppelins

On n'allume pas les lampadaires de chaque côté de l'entrée des stations de Métro, non plus que l'enseigne lumineuse portant l'indication « Métropolitain ».

Par contre, les marches de l'escalier se trouvent en pleine lumière par l'éclairage souterrain des stations.

Il en résulte, comme peuvent s'en rendre compte les personnes habitant les étages élevés des maisons situées dans le voisinage, des carreaux lumineux se détachent avec netteté dans l'obscurité.

A qui connaît un peu la topographie de Paris (et c'est le cas de nos indésirables visiteurs nocturnes) la position de ces carreaux lumineux, de forme identique et se répétant à intervalles presque égaux, peut donner des indications précieuses.

N'y aurait-il pas, de ce côté, des précautions spéciales à prendre lorsque come l'extinction des feux ?

Le docteur Girard-Mangin

Le docteur N. Girard-Mangin a rempli depuis le 4 août 1914, sans autre répit qu'une permission de dix jours, les fonctions de médecin aide-major de 2^e classe, d'abord

DERNIÈRES NOUVELLES

L'attitude de la Pologne

Petrograd, 24 février. — Au cours de la séance de la Douma, le député polonais Harusiewicz a déclaré que, dès le commencement de la guerre, la Pologne s'est rangée irrémédiablement aux côtés de ceux qui luttent pour l'existence indépendante des nationalités. Cette position, les Polonais l'occupent en dépit des fluctuations des événements de la guerre et des adulations de l'ennemi. Cette fidélité résulte, non seulement des liens d'Etat qui les attachent à la Russie, mais se fonde sur les traditions de la pensée politique polonaise, prouvée par l'expérience de l'histoire. La confiance mutuelle des peuples russe et polonais peut et doit devenir la base et le ferme appui de la force inépuisable sur laquelle s'appuiera tout le monde slave.

Les Polonais apprécient les déclarations de M. Sazonoff sur l'unification de la Pologne démembrée qui leur fait espérer que le sol polonais ne deviendra pas un objet de marchandise. Les Polonais voudraient voir dans la déclaration de M. Sturmer la promesse que la nation polonaise prendra l'administration réelle de la terre natale réunie sous le sceptre de l'empereur de Russie qui est le tsar de la Pologne, à mesure que la Pologne sera délivrée du joug ennemi, de telle sorte qu'il n'y ait plus ni retards ni erreurs dans l'avenir, pour ne pas fournir la possibilité à l'ennemi de les exploiter au détriment de la cause commune.

Les Polonais regrettent que la déclaration de M. Sturmer n'ait pas touché la question de la suppression de toutes les limitations nationales confessionnelles des Polonais sur toute l'étendue de l'Empire. La grande idée de la libre organisation du monde slave doit être opposée à l'impérialisme allemand.

La solution du problème international est inconcevable sans celle de la question polonaise dans toute sa plénitude.

Les Polonais croient fermement qu'avec l'aide de Dieu, les efforts unis du grand peuple russe et de ses vaillants alliés dans cette lutte arrêteront une complète victoire et qu'une nouvelle ère de vie, libre et féconde, s'ouvrira devant les peuples délivrés de la violence allemande.

LA GRÈCE ET LES ALLIÉS

Un démenti grec

Rome, 24 février. — La légation de Grèce communique la note suivante :

« L'Agence télégraphique bulgare a répandu la nouvelle suivant laquelle le ministre de Grèce à Sofia aurait déclaré à M. Radoslavoff que la Grèce resterait neutre, même en cas d'attaque de Salonique de la part des Bulgares.

Cette nouvelle est dénuée de tout fondement, le ministre de Grèce à Sofia n'ayant fait aucune déclaration. »

Essad pacha à Brindisi

Brindisi, 24 février. — Essad pacha est arrivé à bord d'un contre-torpilleur italien.

Les relations gréco-bulgares

Athènes, 23 février. — Parlant des relations gréco-bulgares actuelles, le *Kairi* dit que ces relations sont quelque peu tendues, à la suite de divers incidents récents.

Il ajoute :

« Il est vrai que des explications satisfaisantes ont déjà été fournies par la Bulgarie, sur l'incident survenu à la frontière, et sur l'arrestation à Xanthi du courrier diplomatique grec ; mais cela ne diminue pas la croissance que la Bulgarie cherche à adopter une attitude de provocation. »

Le gouvernement grec devra faire comprendre aux Bulgares que leur tactique pourrait, à la longue, indisposer le peuple et l'armée helléniques. »

Autour de Salonique

Retour du général Sarrail

Salonique, 23 février. — Le général Sarrail est rentré ce matin à Salonique. Il a, au cours d'une interview, déclaré que son entretien avec le roi porta sur la question militaire de la défense de Salonique.

« En ma qualité de commandant de l'armée d'Orient, a-t-il dit, j'ai visité le généralissime de l'armée grecque. Mon entretien avec M. Skouloudis a eu trait à la question du ravitaillement de Salonique et de la Macédoine orientale. »

Le général Sarrail a conclu :

« Je suis très satisfait de mon voyage. »

EN ROUMANIE

La propagande allemande

Bucarest, 24 février. — Les agriculteurs résidant en Dobroudja roumaine ont envoyé au gouvernement bulgare à Sofia une adresse mettant à disposition 15 à 20.000 wagons de céréales. Cette nouvelle a produit dans les roumains une pénible impression, car des renseignements autorisés signalent la présence dans la Dobroudja de nombreux agitateurs bulgares et tatars travaillant la population et demandant que la Dobroudja roumaine fasse retour à la Bulgarie.

La propagande allemande continue à répandre des nouvelles tendancieuses. A la tribune du Sénat et de la Chambre, on a signalé le danger de cette propagande ; on a cité de nombreux exemples, notamment celui de M. Seeland, président de l'Union des syndicats agricoles, qui a touché une commission d'un million et demi de francs pour faciliter aux Allemands l'achat de céréales. Ce fait est sévèrement

Ils exposent les femmes au feu du canon

Communiqué russe

Petrograd, 24 février. — Front occidental. — Des avions allemands se sont montrés au-dessus de la région de Riga et dans le secteur de la Dvina, d'Ogor et de Probstingshof ; ils ont jeté des bombes.

Dans la région d'Ogor, l'ennemi a exécuté un violent tir de nuit et a envoyé vers nos retranchements des éclaireurs en sas-reaux blancs qui ont été repoussés par notre feu.

Sur la position de Dvinsk, dans la région du chemin de fer de Ponovog et au nord de Tchortovsk, nos détachements ont repoussé l'ennemi et progressé.

Dans la région de Polsch, au sud-ouest de l'Olyk, l'ennemi a envoyé travailler des femmes dans les endroits les plus exposés au feu ; ces femmes sont probablement russes.

En Galicie, au nord-ouest de Tarnopol, dans la région des villages d'Oliadki et de Vorobiovka, nous avons fait sauter un camouflet et nous avons occupé l'entonneau. L'ennemi a bombardé sans résultat le lieu de l'explosion à l'aide de mines, avec des lance-bombes, il a jeté des projectiles qui, pendant leur trajectoire, produisirent un bruit pareil à celui d'une hélice.

Près de Mikhaltche, l'ennemi a jeté dans l'entonneau que nous occupions des bombes lacrymogènes, puis il a tenté d'attaquer, mais il a été rejeté par notre feu.

Mer Noire. — Près du Bosphore, un de nos sous-marins a essayé à deux reprises une attaque sans résultat de deux aéroplanches ennemis. Ce sous-marin a détruit un bateau chargé de charbon.

Front du Caucase. — Nos fractions continuaient à presser l'ennemi avec succès.

Les Etats-Unis et l'Allemagne

La défense des paquebots

New-York, 24 février. — M. von Jagow ayant réitéré au correspondant du *New-York World* à Berlin que l'attaque prochaine des navires marchands armés fut motivée par les instructions données par l'Amirauté anglaise et que les preuves justifiant une nouvelle mesure furent soumises aux gouvernements de Washington et de Londres, ce journal fait remarquer que le silence a été fait autour des dites preuves et que rien n'indique que Washington et Londres s'en sont préoccupés. « Que sont devenues ces preuves ? Une controverse de ce genre devient doubllement dangereuse quand les parties négligent ou refusent de prendre en considération le véritable point en litige. Le droit international reconnaît aux navires de commerce le droit de s'armer pour la défense, mais considère comme normale que l'on suppose avoir été coulés par un croiseur auxiliaire allemand, probablement la *Moeve*. Ces marins, au nombre de 205, seraient les équipages d'un navire belge et de quatre anglais. »

Le train s'est mis en marche à deux heures cinquante-cinq au milieu des acclamations et des cris de : « Vive Mercier ! Vive le grand cardinal ! Vive la Belgique ! »

Le drapeau belge salut le cardinal. Tout le monde salut et le cardinal Mercier répond de la main à ces salutations jusqu'à ce que le train ait disparu.

Le cardinal Mercier s'arrêtra ce soir à Florence ; il se rendra ensuite à Bologne où il sera pendant quelques jours l'hôte du cardinal Gusmini.

Départ du cardinal Mercier

Rome, 24 février. — Depuis deux heures de l'après-midi, la foule était massée aux abords et dans l'intérieur de la gare pour assister au départ du cardinal Mercier.

Les carabiniers faisaient le service d'ordre.

La salle royale était ornée de fleurs envoyées par la colonie belge. Dans l'assistance, on remarquait le consul général de Belgique et Mme Dubois, le ministre d'Angleterre auprès du Saint-Siège et Mme Howard, le ministre de Russie auprès du Saint-Siège et Mme Neldow, le ministre de Belgique auprès du Saint-Siège et Mme Van den Heuvel, le ministre de Belgique auprès du Quirinal, le personnel des deux légations de Belgique, les députés belges, MM. Vermeersch et Destree, des prélats et de nombreux notabilités de la colonie belge.

Le cardinal Mercier est arrivé à la gare à deux heures quarante ; il a été reçu aux cris répétés de : « Vive la Belgique ! Vive Mercier ! Vive la Quadruple ! »

Le consul et les autres personnes présentes ont bâisé l'anneau cardinalice. Le cardinal s'est avancé lentement, tête nue, au milieu de la foule. Les carabiniers ont dû lui frayer un passage jusqu'à la salle royale.

M. Vermeersch, député, a présenté au cardinal Mercier de nombreux membres de la presse présents, groupés sous un drapeau belge.

M. Carré, au nom de la presse, a fait des vœux pour l'heureux retour du cardinal en Belgique. « Le cœur du monde entier, a-t-il dit, notamment celui des Italiens, bat à l'unisson avec celui des Belges. La Belgique obtiendra bientôt les réparations dues ; au revoir, après le jour de la victoire ! »

Le cardinal ému a remercié.

Dans la salle royale, un groupe de dames a offert un bouquet magnifique au cardinal qui, après s'être brièvement entretenu avec les personnes présentes, a gagné le train dont le wagon réservé était orné également de fleurs. Aux adieux qui lui sont faits, le cardinal Mercier dit : « J'aurai bien des choses à narrer en rentrant en Belgique. »

Le train s'est mis en marche à deux heures cinquante-cinq au milieu des acclamations et des cris de : « Vive Mercier ! Vive le grand cardinal ! Vive la Belgique ! »

Le drapeau belge salut le cardinal. Tout le monde salut et le cardinal Mercier répond de la main à ces salutations jusqu'à ce que le train ait disparu.

Le cardinal Mercier s'arrêtra ce soir à Florence ; il se rendra ensuite à Bologne où il sera pendant quelques jours l'hôte du cardinal Gusmini.

Le naufrage du "Westburn"

Tanger, 24 février. — Un navire anglais, le *Westburn*, battant pavillon allemand, a paru devant Ténériffe le 22 et a débarqué un certain nombre de marins anglais des équipages de plusieurs navires de commerce que l'on suppose avoir été coulés par un croiseur auxiliaire allemand, probablement la *Moeve*. Ces marins, au nombre de 205, seraient les équipages d'un navire belge et de quatre anglais.

Après cette opération, le *Westburn* repart le large et sombre tout à coup. On suppose que les marins qui le montaient, un officier et six marins et qui regagnaient la côte en canot, firent couler le *Westburn* à desein ; les marins furent emprisonnés à l'autorité espagnole. Le *Westburn* aurait été capturé par la *Moeve*, seize jours auparavant, devant Pernambouc.

LA VIE EN ALLEMAGNE

Des potagers sur les toits !

Berne, 24 février. — Les grands magasins Tietz à Berlin viennent d'organiser une exposition de petits jardins potagers, tels qu'on peut les installer sur les balcons, les toitures et dans les cours des maisons. Les maitresses de maison peuvent trouver là le moyen de s'approvisionner elles-mêmes en légumes.

Nouveaux impôts

Les Nouvelles Politiques de Berlin annoncent de source officielle que les projets d'impôts nouveaux seront incessamment publiés dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

La crise alimentaire

Berne, 24 février. — Les journaux allemands arrivés ce soir en Suisse montrent que la crise alimentaire s'aggrave de jour en jour. D'après une dépêche de Mayence aux *Dernières Nouvelles de Munich*, la Fédération des communes de Mayence a recommandé aux agriculteurs de la région de Mayence de ne pas détruire les pommes de terre.

D'après une autre dépêche adressée, celle-là à Dresden, la carte ne donne plus droit qu'à 7 livres par personne et par semaine. Veille pour les pommes de terre.

Passons au beurre.

D'après le *Kolozs*, les marchands de beurre de Berlin se plaignent amèrement de l'Office impérial qui, dans la répartition pour Berlin et la banlieue, n'a pas livré du beurre en quantité suffisante. On fait d'ailleurs connaître officiellement qu'il partira du monument où, « toute d'or sur son cheval d'or, marche au combat la petite paysanne de France qui fut, on ne sait comment, à elle seule une armée ». Halte-là ! monsieur Clemenceau, et permette que je vous arrête.

On sait très bien comment. C'est qu'elle avait, elle, recu de Dieu la mission de bouter l'ennemi hors de France. Voilà pourquoi elle a réussi et ueilli le laurier immortel, tandis que le kaiser récollera la honte du désastre final et la malédiction de ses propres sujets désenchantés.

L'« Oeuvre » militaire

La Relève des Blessés

C'est une des questions les plus importantes et les plus angoissantes. Quoi de plus triste que de songer qu'il peut y avoir des hommes qui agonisent et qui meurent en avant des lignes, faute d'une organisation de relève suffisante ?

Actuellement, cette organisation est théoriquement celle-ci : devant la ligne figurent des points de ralliement, connus des combattants, et qu'on dénomme les nids de blessés. Les brancardiers de compagnie ramassent ceux qui se rendent à ces nids et les mènent au poste de secours. Les brancardiers de régiment transportent les blessés en arrière ; et enfin les brancardiers divisionnaires assurent l'évacuation sur l'ambulance. Ceci du moins est la théorie ; l'usage des ambulances automobiles les a un peu modifiée..., de même que l'absence des brancardiers, toujours en nombre notablement insuffisant. Les brancardiers divisionnaires et régimentaires pouvant être remplacés par des voitures mécaniques, ces hommes sont utilisés pour la relève de l'avant au moment des grandes actions ; ils ne manquent pas de bonne volonté, mais malheureusement leur absence d'habitude du feu, des tranchées et du combat diminue leur utilité. Pour pouvoir être d'un secours vraiment efficace, il faudrait qu'ils eussent subi déjà l'épreuve du feu, qu'ils eussent l'habitude du combat, et bien étudier leur secteur ; mais il serait encore nécessaire d'organiser, pour les compagnies de renfort, des équipes nombreuses de brancardiers éventuels ayant chacune leur secteur de relève bien déterminé et dotées d'un matériel très complet. Une fois la nuit tombée, en fin des journées d'action,

chaque équipe s'abattrait sur son terrain, qu'elle aurait préalablement étudié, et le fouillerait minutieusement et utilement. Que de vies seraient épargnées si l'on avait une organisation de ce genre !

Mortimer Mégret

On nous écrit :

Salaires de guerre

Les maisons de couture exagèrent. Leurs affaires ont pourtant repris ; mais elles maintiennent des salaires dérisoires. La semaine dernière, j'ai travaillé neuf heures chaque jour pour gagner *seize francs* en tout. Et j'ai une fille à ma charge.

Une employée de la maison X..., place Vendôme.

RÉPONSES

Flamand. — Non, vous n'y avez pas droit.

Un capitaine territorial. — 1^o Oui ; 2^o oui, à condition qu'ils aient moins de trente-cinq ans.

A. 48. — Non, il faut être apte au service armé.

A. G. — 1^o Oui. Dans trois mois. 2^o Votre femme peut continuer à toucher.

E. F. — Non, vous ne repasserez pas la visite avant un an.

Manchot 115, Lyon. — Oui.

S. R. — 1^o Oui ; 2^o tous les services ; 3^o chef de corps ; 4^o les mêmes visites.

J. L. — Les officiers de l'active doivent obtenir l'autorisation du ministre pour se marier. Les autres, pas.

Deux navires torpillés

Marseille, 24 février. — Par le *Natal*, des Messageries

“L’Œuvre” Économique

LES ASSURANCES et la Guerre

La guerre a posé la question des primes d’assurances comme elle a posé celle des loyers. Aussi bien y-a-t-il, entre les deux, plus d’une analogie et, si l’heure était aux parallèles, il serait ici très facile d’en établir un.

Bornons-nous à noter les analogies principales : le contrat entre propriétaire et locataire, entre assureur et assuré, dénommé, dans le premier cas, acte de location ou bail, et, dans le second, police, comporte le paiement, là d’un loyer, ici, d’une prime, également déterminés d’avance, selon l’importance du logement ou de la somme assurée ; enfin, les deux sortes de contrat comportent des clauses résolutoires, notamment — pour nous en tenir aux assurances qui seules nous occupent — le non-paiement d’une ou plusieurs primes.

En temps ordinaire, cette clause s’applique le plus simplement du monde, mais, s’il y a une question des assurances, c’est précisément parce que les circonstances sont exceptionnelles et que, par suite, le principe que « le contrat fait loi entre les parties » devient caduc. Il faut donc pour résoudre cette question, comme bien d’autres, s’inspirer présentement moins de l’infélixilité juridique que d’un souci d’équité.

Et telle est l’origine des moratoires qui, passant par dessus les clauses des polices, ont stipulé entre les contractants un *modus vivendi* nécessaire par le cas de force majeure, qui met un grand nombre d’assurés dans l’impossibilité matérielle de remplir strictement leurs engagements.

Le problème n’était pas peu complexe, puisqu’il s’agissait de maintenir à l’assuré les avantages d’une police dont il n’assumait plus les charges. En manière de dédommagement, les décrets stipulèrent, dès les premiers mois de la guerre, que les compagnies d’assurances sur la vie ne seraient tenues de payer qu’une fraction de l’indemnité prévue : un décret du 26 juin 1915 l’a portée à 50 % de la somme assurée à concurrence de 25.000 francs, avec la réserve que le bénéfice de cette disposition n’était acquis qu’à l’assuré ayant versé le montant de la prime.

Cette restriction parut toutefois légitime et, en décembre dernier, le ministre du travail faisait signer un décret aux termes duquel l’assureur était autorisé à inviter, par simple lettre recommandée, l’assuré à lui faire connaissance s’il a l’intention de poursuivre son contrat, soit en acquittant les primes échues, soit en prenant l’engagement de les acquitter, en une ou plusieurs fois, à son gré, dans le délai de deux ans après la cessation des hostilités, étant entendu que, faute de réponse dans le délai d’un mois, l’assureur ne serait plus tenu qu’à concurrence de la valeur acquise à la police conformément aux conditions du contrat.

Mais ces dispositions ne sont pas applicables aux assurés mobilisés ou domiciliés dans les régions envahies, pour qui la question reste, par conséquent, entière.

Pour eux, que va-t-il se passer ? Les compagnies d’assurances ont des chefs de contentieux singulièrement habiles, d’aucuns disent retrou, à trouver quelque bon ou plutôt mauvais prétexte pour éluder les engagements. Un litige qu’eut à trancher, dans le courant d’août dernier, le tribunal de Narbonne fait, à ce propos, pressentir de quels moyens dilatoires useront des compagnies lorsqu’il s’agira de payer la somme assurée.

La compagnie se retranchait, cette fois, derrière une clause de la police, stipulant qu’au cas où l’assuré « est appelé à un service de guerre, soit comme combattant, soit dans l’un des services auxiliaires de l’armée, l’assurance, à moins droit de convention spéciale, est de plein droit suspendue, du jour de l’entrée en campagne jusqu’à la cessation des hostilités ».

Mais de qui donc s’agissait-il là ? D’un G. V. C. qui avait passé six semaines sous les drapeaux, loin du front, et était mort dans son lit, deux mois après son renvoi dans ses foyers ! L’avocat donna lecture au tribunal d’un article de Gustave Téry montrant la nécessité, en pareille matière, de distinguer avec soin les espèces, et les juges de Narbonne se rendirent à ses excellentes raisons. Mais il y a des cas moins simples.

Que sera-ce lorsqu’il s’agira d’un assuré tombé en combattant ? d’un assuré dans toute autre situation prétendant à discussion ? Que sera-ce encore si, rentré sain et sauf, la paix signée, l’assuré vient à décéder avant d’avoir intégralement acquitté ses primes en retard ?

Mais, ces primes, pourra-t-on même en exiger le paiement de celui qui va, à son retour, trouver ses affaires en plein désarroi, et à défaut de ce paiement, pourra-t-il être déclaré brutalement déchu et perdre ainsi le fruit, la plus grande partie du fruit, des sacrifices qu’il s’est imposés durant une longue suite d’années ?

Non, il ne faut pas que le sort de l’assuré qui aura été, pendant tant de mois,

à la peine et au danger, soit à la merci du plus ou moins d’humanité ou d’apréte au gain des compagnies. Il ne faut pas que, grâce à une déchéance qui leur est profitable, les compagnies réalisent un profit considérable sur toute une foule d’assurés empêchés de s’acquitter.

Il y a là, pour le législateur, une question à examiner dès à présent et à régler le plus rapidement possible : elle est tout aussi complexe, sinon plus, que celle des loyers, que l’on n’arrive pas encore à trancher. Et si l’on admet le principe d’une exonération des loyers en retard pour toute une catégorie de locataires, on ne voit pas bien pourquoi elle ne s’entendrait pas aux assurés pour leurs primes arriverées : la logique n’y perdrait rien et l’équité y gagnerait.

François Lebon

Le Problème commercial

REQUÊTE A NOS ALLIÉS

Dès maintenant, un des objectifs économiques de la lutte engagée contre l’Allemagne doit être de substituer au commerce austro-allemand le commerce français. Les excellentes publications de l’« Office national du commerce extérieur » donnent à ce sujet des précisions utiles et des conseils précieux à nos commerçants de France.

On sait quelle croissante extension l’écoulement des produits allemands avait, depuis vingt ans, pris sur le marché anglais. En 1913, les importations allemandes en Angleterre se chiffraient à plus de quatre-vingt mille livres sterling, alors que les nôtres n’atteignaient pas quarante-sept mille livres.

La guerre, le blocus ont enrayer net l’expansion commerciale de nos ennemis chez nos alliés. A nous de profiter de ce nécessaire boycott pour remplacer partout le commerçant boche en Grande-Bretagne par le commerçant français. Ce qui doit nous y aider, c’est que l’étiquette *Made in Germany* se traduit universellement par « camelote », attendu qu’au bon marché de leurs objets correspond presque toujours une médiocre qualité.

Le voyageur de commerce boche était souple, insinuant, opiniâtre, rentrant par la fenêtre quand on l’avait mis à la porte ; l’industriel allemand s’appliquait à satisfaire son client anglais, créant des modèles nouveaux, des dessins, modifiant son outillage selon les exigences.

Le mode de paiement n’était pas moins facilité, s’adaptant aux commodités de l’acheteur, donnant le crédit à longue échéance.

Il faut désormais que nous prenions dans l’île amie la place de ces gens-là, d’autant plus, comme l’expliquait récemment avec force M. Jean Perrier, le distingué attaché commercial de France à Londres, que « la production française est complémentaire de la production britannique ». La France est nécessaire à l’Angleterre ; nos produits industriels, avec leurs mérites de bon goût et de fini, ne peuvent être fabriqués par l’ouvrier anglais, robuste travailleur d’usine, mais moins ingénieux, moins habile que l’ouvrier français.

Nous avons indiqué plus haut les facilités de paiement que les producteurs allemands fournissaient à leur clientèle anglaise : il faut rappeler aussi que leurs tarifs de transport étaient plus avantageux que chez nous, que les grands syndicats consentaient des primes d’exportation et que les banques allemandes, plus hardies que les nôtres, soutenaient toujours les affaires de leurs nationaux.

(Et ce que nous disons du commerce allemand en Angleterre n’est pas moins logique si l’on considère l’importation allemande dans les colonies anglaises.)

Notre devoir immédiat est de profiter de l’exemple de labeur tenace que donnait notre ennemi. Organisation industrielle rendue de jour en jour plus intense, aide efficace apportée aux négociants français par nos capitalistes et nos sociétés financières, accélération dans le mode de transport par chemins de fer et par mer, simplification de notre régime douanier ; autant de problèmes qu’il va falloir résoudre.

Et que de questions accessoires dont aucune n’est médiocre ! Que nos représentants de commerce — dont le rôle est capital — soient désormais plus adroits, pourvus de stocks d’échantillons abondants et renouvelés ; que les patrons se rendent de temps à autre sur place pour se rendre compte des besoins ; que des groupements de producteurs se constituent ; qu’une méthode intelligente de lancement de nos produits soit adoptée, notre publicité étant souvent mal faite et routinière. A force d’activité, d’initiative — notre race manque-t-elle de ces vertus ? — nous devons supplanter le Boche dans les pays de race anglaise.

Cela dit et bien compris, abordons, en prenant un exemple, un autre aspect du problème. Nous le ferons avec la

maximum de discrétion et dans un sentiment de bonne volonté bien évidente, car la question est fort délicate. C’est à nos amis les Anglais que nous nous adressons. Nous leur demandons de nous aider dans notre tâche et de ne pas nous la contrecarrer.

L’exemple que nous choisissons est celui des marchandises dites « de luxe », notamment des pianos et autres instruments de musique. L’Angleterre vient de les frapper d’un droit de 33 %. Cette taxe est exagérément élevée ; le maximum qu’elle devrait atteindre est de 12 à 15 %. A ce tarif seulement l’exportation de nos pianos sera possible, et le maintien de notre change assuré à un taux modéré. Nos fabricants de pianos et, d’une façon plus générale, d’objets de luxe n’appliquent point sur les objets qui nous sont envoyés d’Angleterre des taxes semblables. Pourquoi l’Angleterre se montre-t-elle si rigoureuse ? Il y a là une anomalie, une inégalité, une réelle iniquité.

Puisqu’une commission parlementaire britannique est en ce moment à Paris, le moment semble opportun de lui soumettre la juste requête et les désiderata de nos fabricants de pianos, notamment. Pourquoi ce tarif prohibitif chargeant le fabricant allié, le traitant à l’égal d’un neutre ?

La chambre syndicale des facteurs d’instruments de musique a fait plusieurs démarches auprès des ministres du commerce et des affaires étrangères. Ses doléances n’ont pas été écoutées, ou si elles le furent, aucune suite n’y a encore été donnée. M. Georges Leygues, président de la commission des affaires étrangères, est saisi de la question. Mais la force d’inertie des bureaux est-elle donc, hélas ! un obstacle insurmontable ?

Si l’on veut extirper d’Angleterre le commerce allemand et y développer le nôtre, c’est affaire de volonté chez nous, mais aussi de bonne volonté chez nos alliés.

LE BEURRE coûte 5 fr. 50 le kilo

— Moi, madame, me déclare le cordon-bleu, je fais partie de la Ligue contre le Beurre et le Fromage... Oh ! une ligue sans prétention, sans « estatut », sans cotisation, sans réunions publiques. Mes amies et moi avons simplement juré, les mains étendues sur nos casseroles, que le plus odorant camembert ne paraîtrait sur la table, que la plus petite noix de beurre ne frétilletrait dans les sauteuses avant que les prix ne deviennent raisonnables.

— Eh bien ! m’écriai-je éperdue, comment ferez-vous sans beurre ? Pouvez-vous remplacer ce délicat moteur de toute cuisine qui se respecte ?

— Et la graisse, madame ? La bonne graisse préparée avec soin en de jolis pots de grès ? Ça vous a un grain, une finesse, une blancheur à vous rincer l’œil avant de s’en lécher les babines !

— Ah ! je ne savais point... dis-je incrédule.

— Vous saurez maintenant, voilà tout. Ça ne m’épate pas de vous voir éberluée pour si peu ! Les dames, ça s’imagine qu’il faut toujours un lièvre pour faire un civet...

— Vraiment ? on peut faire un civet sans...

— Parbleu ! quand on sait !... Encore c’est une façon de m’expliquer. Mais ce qui est absolument certain, c’est la cuisine sans beurre : la preuve en est que dans beaucoup de pays on ne connaît que la graisse. Ce sont des pays où la cuisine est peut-être « plus bonne » que par chez nous et les gens plus gourmands.

— En effet, les provinces où l’on élève les belles oies et les porcs dodus...

— Ah ! ne nous en parlez pas, cette année ! Le lard a monté, monté ! La panne et le reste à l’avenant. Faut renoncer à toutes ces gourmandises. Non, je vous parle d’une bonne graisse qui ne coûte pas cher, du moins pour le moment. La laitue peut venir ; faites vos provisions : pour deux livres de graisse de rognons de bœuf vous mettez une livre de graisse de veau : coupez en petits morceaux et faites fondre sur feu doux en ajoutant une feuille de laurier. A mesure que la graisse fond et qu’elle entre en ébullition, écumez, puis, avec la louche, versez sur la fine passoire posée au-dessus d’un pot de grès. A la feuille de laurier je joins (ne dites pas, ça ferait moquer de moi) une gousse d’ail. Ma parole, la graisse n’en prend aucun goût ; mais on dit que l’ail emporte l’odeur de « graillon » qui pourrait se former au fond de la bassine.

— Et la dépense ?

— Calculez, vous qui savez les arithmétiques : deux livres de graisse de bœuf à 5 fr. 50, une livre de celle de veau à 0 fr. 90... — Cela fait 2 fr. 10.

— Comptez 200 grammes de déchets, il vous reste 1 kilo 500 grammes d’un produit qui remplacera le beurre dans votre cuisine.

— Cela revient à 4 fr. 60 le kilogramme.

— Probable, puisque vous le dites. C’est beau de savoir calculer si vite !...

Et puisque vous vous intéressez à mes économies, je vais vous indiquer un truc : la meilleure graisse pour les fritures est celle de... cheval. Elle est quasi comme de l’huile, sèche bien, n’a aucun goût. Si vous ne l’achetez pas toute prête, vous la faites avec de la panne qui coûte douze à quatorze sous la livre. Et surtout n’allez pas raconter cela ! Les gens « chic » pousseraient des cris parce qu’ils ne savent pas que je tiens le secret du chef d’un grand restaurant renommé pour ses fritures...

M. Comolet-Süe

AU PARLEMENT

Les opérations militaires

La commission de l’armée de la Chambre a décidé d’envoyer au ministre de la guerre un questionnaire présenté par M. Renaudel, en vue d’obtenir, pour la commission, connaissance du détail et des résultats des opérations militaires, quand ces résultats sont définitivement acquis, et aussi un autre questionnaire présenté par M. Abel Ferrer, concernant l’article 2 du service en campagne.

Elle a entendu le président du conseil sur les opérations en cours.



A l’Hôtel de Ville

Reception du Comité franco-britannique

Le comité interparlementaire franco-britannique a été reçu hier à l’Hôtel-de-Ville. La réception a eu lieu dans le cabinet du président du Conseil municipal. De nombreux conseillers y assistaient.

M. Mathouard a pris le premier la parole et a salué « dans la création de ce comité un nouveau et grand progrès de l’union de nos deux pays ».

« Tout ce que nous souhaitons, a-t-il dit en terminant, c’est que vous emportiez d’ici l’inébranlable conviction que la France n’est pas moins fermement résolue que l’Angleterre à poursuivre cette guerre jusqu’à la victoire complète, en dehors de laquelle il n’y aurait, pour le monde, point de salut. »

Successivement, on entendit le préfet de la Seine, le préfet de police et le président du Conseil général.

Puis sir Evelyn Corryall, ancien président du County Council, prononça une élégante allocution, disant combien il se sentait heureux de retrouver si nombreux les mêmes représentants de Paris qu’il avait connus au moment où ils jetaient les bases de l’Entente Cordiale. « Venus de tous les partis, les représentants anglais marchent avec des sentiments de frères à frères unis aux représentants français et ils continueront dans ces sentiments jusqu’au bout, c’est-à-dire jusqu’à la victoire. »

Sir Wardle, représentant et chef du parti travailliste, par la Chambre des Communes, prononça une allocution, disant combien il se sentait heureux de retrouver si nombreux les mêmes représentants de Paris qu’il avait connus au moment où ils jetaient les bases de l’Entente Cordiale. « Venus de tous les partis, les représentants français et ils continueront dans ces sentiments jusqu’au bout, c’est-à-dire jusqu’à la victoire. »

Nous sommes, dit-il, et nous resterons avec vous, jusqu’au triomphe, car ceux que nous combattions représentent la cause de la barbarie, et contre eux nous assurerons le triomphe de la civilisation. »

Enfin, lord Bryce, ancien ambassadeur, proclama à son tour l’indestructibilité de l’union de la France et de l’Angleterre.

Si vous avez besoin de faire une cure de repos et de soleil, allez :

au Grand Hôtel du Cap Ferrat, près de Nice.

La crue de la Seine

La montée des eaux s’est encore accentuée dans la nuit de mercredi à jeudi dans toute la traversée de Paris et en aval du fleuve, alors qu’une baisse légère était enregistrée dans la haute Seine et dans la Charente, affluent de l’Yonne. Mais depuis hier matin, le mouvement ascensionnel de la Seine s’est arrêté, le fleuve est établi. Si le temps se maintient au froid pendant quarante-huit heures, sans nouvelle chute de neige, bien entendu, il est permis d’espérer que toute inquiétude pourra être écartée ; l’eau pourra s’écouler avant que se fasse sentir la répercussion de la crue des affluents du bassin supérieur de la Seine. Les services compétents n’en continuent pas moins, cependant, à prendre toutes les mesures que comporte la situation, dans le cas où de nouvelles pluies viendraient contrarier les prévisions optimistes. Cest ainsi qu’une équipe a été organisée, qui est chargée de la surveillance des égouts.

Enfin, ajoutons que du fait de la crue, le ravitaillement de Paris, qui se fait par voie fluviale, et qui avait réussi à se maintenir assez actif jusqu’ici, est actuellement entravé. A Issy-les-Moulineaux, le terrain du champ de manœuvres est envahi par les eaux.

Voici les cotés communiqués hier par les services hydrographiques :

Haute-Seine — Pont de Seine à Montreuil, 2 m. 82 (basse, 0 m. 28) ; écluse de Varennes, 4 m. 12 (basse, 0 m. 28) ; pont de Melun, 3 m. 39 (basse, 0 m. 33) ; pont de Corbeil, 2 m. 87 (basse, 0 m. 09) ; écluse de Port-l’Anglais, 6 m. 98 (basse, 0 m. 28).

Marne — Ecluse de Cumières, 4 m